



PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT
REVENDICATIF LIBRE INDEPENDANT LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF
SINGULIERS
REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF LIBRE PLURALISTE
LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF L'
PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT

LE PASSAGE CTC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Brèves

Page 2

Ce qui change...

Pages 4-5

**Réunions
d'info syndicale**

Page 7

Quelques trucs à savoir !

Page 8

Singuliers Pluriel

Les Unitaires SNUipp 47
169 bis av. J. Jaurès 47000 AGEN
☎ 05 53 68 01 92
📞 06 81 64 77 50

Déposé le :

28/08/20

- **Emploi**
- **Précarité**
- **Salaires**
- **Services Publics**
- **Retraites**

**Jeudi
17/09**

**Appel
unitaire
interpro**

Page 3

**JEAN-MICHEL BLANQUER RÉINVENTE
LES ÉVALUATIONS EN CP ET EN 6 ÈME**



Les circonscriptions et les IEN

Du côté des IEN : du mouvement cette année sur Marmande et Agen 3

M. Christophe Combes arrive sur Marmande, M. Frédéric Brabet prend les commandes sur Agen 3 et assurera la fonction d'IEN-A (adjoint à l'IA).

L'IA quant à lui quittera le Lot-et-Garonne fin septembre.

Les mesures du plan d'urgence pour l'école ?

« -Pré-rentrée allongée :

Après 6 mois d'interruption, parce que les équipes ont besoin de temps pour échanger, se former, construire des outils adaptés à cette situation hors-norme, la rentrée scolaire et donc la réouverture des établissements sont prévues le 14 septembre prochain.

- Moyens supplémentaires exceptionnels :

L'allocation d'un financement public d'un milliard d'euros permettra :

- l'embauche de 50 000 professeurs et assistants scolaires supplémentaires,

- mais également de donner une prime aux enseignants considérés comme les plus mal payés d'Europe. »

*Vous n'en croyez pas vos yeux ? Vous avez raison !
C'est ce qui est mis en place par un gouvernement
... mais en Italie ...*

du temps et des moyens exceptionnels !

De même au Maroc,

la rentrée est reportée au 7 septembre ...

Plan de continuité pédagogique

Sorti le 17 juillet, le plan prévoit deux scénarios en fonction de la circulation du virus. La norme étant une rentrée normale en présentiel : « Le scénario nominal de la prochaine rentrée est donc bien celui d'un enseignement en présentiel pour tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire ».

L'obligation scolaire reste également la norme.

Deux autres hypothèses sont envisagées en fonction d'une circulation plus ou moins active du virus.

L'hypothèse 1 prévoit un enseignement hybride, entre présentiel et distanciel. La distanciation physique impose alors des effectifs allégés par classe, une partie des élèves seulement pouvant être accueillie.

La seconde hypothèse impose la fermeture des écoles, le distanciel se substitue au présentiel.

Suite aux évolutions de la crise sanitaire, l'Université d'automne du SNUipp-FSU est annulée cette année.



Circulaire de rentrée

Le but de la circulaire de rentrée ministérielle est de donner le cadre de la préparation pour la rentrée scolaire. Elle a été publiée le 10 juillet alors que les écoles avaient préparé la rentrée autant que faire se pouvait et que les vacances ont débuté le 4 juillet, une preuve d'un ministère hors sol et peu en phase avec la réalité des écoles.

D'autre part, il n'est jamais fait allusion à une rentrée "pas comme les autres", pour le ministre la rentrée 2020 serait identique aux autres.

Cette circulaire n'est d'aucune aide aux écoles, elle constitue une charge supplémentaire à venir et une nouvelle preuve de la volonté de mise au pas des enseignant-es. Une forte pression sera mise sur les équipes et les élèves dès le début de l'année avec l'imposition des évaluations en CP et CE1 quinze jours après la rentrée mais également avec un objectif affiché d'avoir rattrapé le retard aux vacances de la Toussaint.

Cette nouvelle partie du quinquennat s'annonce autant en décalage avec les besoins du terrain et de l'école que la précédente.



Nouveaux programmes

Alors que les équipes pédagogiques ont besoin de temps pour revoir leurs progressions afin de prendre en compte la période COVID, la DGESCO a publié cet été de nouveaux programmes. Encore la preuve d'une totale méconnaissance de la réalité du terrain par le Ministère.

Ces deux hypothèses ne nous apprennent rien de nouveau, il s'agit là de la reprise des scénarios mis en place pendant la période de confinement pour l'hypothèse 2 et après le 11 mai pour l'hypothèse 1. Une seule différence : l'obligation scolaire est la norme, le ministère semble avoir pris conscience des travers d'une scolarisation non obligatoire.

Ce « plan de continuité pédagogique » est publié le 17 juillet alors que les écoles sont fermées et les personnels en vacances. Ils le découvriront donc le 31 août, jour de la prérentrée. Il n'y a donc aucune anticipation et les équipes seront démunies si une des deux hypothèses est à mettre en place.

Une fois de plus, le ministère est incapable de tirer les leçons de cette période et ne permet pas aux équipes d'anticiper les différentes situations.



Dans ce numéro :

Brèves de rentrée	P 2
Édito	P 3
Rentrée 2020 Ce qui change ...	P 4-5
Actualités école Message aux retraité-es	P 6
S'informer, RIS, site NEO	P 7
Conseils pour ne pas se faire avoir.	P 8
<u>En encart :</u>	

Bulletin d'adhésion

SNUipp-FSU 47,
syndicat de toute la profession

- Plus de 52 % des votes exprimés aux élections professionnelles de décembre 2018
- 4 élu-es sur 7 en commission paritaire
- 5 élu-es sur 10 en comité technique

Singuliers Pluriel

Bulletin trimestriel édité et imprimé par :

Les Unitaires SNUipp 47

169 bis av J. Jaurès 47000 AGEN

05 53 68 01 92

09 65 17 27 48

06 81 64 77 50

Courriel : snu47@snuipp.frSite : <http://47.snuipp.fr/>

Prix du Numéro : 1,52 €

Directrice de publication :

Sandrine Tastayre

CPPAP n° 0325 S 07212

ISSN n° 1243-7484



Se syndiquer au SNUipp-FSU revient à 5€ par mois en moyenne.

Paiement échelonné jusqu'à dix mensualités selon votre choix.

Crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation syndicale

Actives, actifs et retraité-es,
le SNUipp-FSU vous représente
et vous défend.Une rupture profonde
s'impose !

La rentrée sociale revêt un caractère tout à fait inédit à plus d'un titre. Aux conséquences humaines de la crise sanitaire, s'ajoutent des mesures régressives portées par le Gouvernement. Celles et ceux qui travaillent et produisent les richesses, dont les salariés qui ont été particulièrement exposés et mis à contribution pendant le confinement, sont les premiers à payer les velléités d'employeurs qui annoncent licenciements et délocalisations. Pendant ce temps, ils maintiennent le versement de dividendes pour les actionnaires et exigent de nouvelles exonérations de cotisations sociales et des baisses d'impôts.

Préparée sans réelle prise en compte de la situation sanitaire et sans moyens supplémentaires, la rentrée scolaire et universitaire inquiète les jeunes, les familles et les professionnels, cela dans le cadre d'un protocole sanitaire ministériel illisible et sans cesse remis en cause. Nous exigeons la mise à disposition gratuite de masques en quantité suffisante à l'ensemble des collégiens, lycéens et étudiants. Il en va de même pour l'ensemble de la population. Pour le monde du travail, il revient aux employeurs de prendre en charge les mesures de protections individuelles et collectives, dont la distribution gratuite de masques en quantité suffisante. La réduction du temps d'exposition également nécessaire induit de discuter de l'organisation, des conditions de travail et réduction du temps de travail.

Les organisations syndicales et de jeunesse affirment ensemble que la priorité doit être donnée à la préservation et à la création en nombre d'emplois stables et qualifiés, à la sortie de la précarité en particulier des jeunes travailleurs, des étudiants, avec leur mise en protection sociale. Cela passe notamment par la réduction du temps de travail sans perte de salaire, le développement des services publics et des industries nécessaires à la réponse aux besoins en biens et services, en prenant en compte l'urgence écologique.

Il est urgent d'augmenter les salaires, les traitements, les pensions et les minimas sociaux.



Il est également temps d'en finir avec les aides publiques de toute nature dont bénéficient de grandes multinationales sans contrepartie et contrôle d'utilisation.

La période a également confirmé les exigences communes qu'ont portées nos organisations lors de la lutte contre la réforme du système des retraites. Nos organisations condamnent toute nouvelle régression en matière de retraite et de protection sociale programmées notamment par le Gouvernement au détour du projet de loi de finances de la sécurité sociale (création de la cinquième branche, augmentation de la CSG, etc. ...).

L'urgence sociale impose aujourd'hui tout au contraire, de préserver notre système intergénérationnel et d'envisager une protection sociale incluant la dimension professionnelle tout au long de la vie, des années d'études à la retraite.

La situation impose donc des mesures de transformation profonde en totale rupture avec les politiques économiques et sociales actuelles. Un énième « plan de relance » qui ne remettrait pas en cause ces politiques, ne pourrait conduire qu'à une aggravation de la crise sociale, économique et écologique.

La question de l'emploi est centrale : lutte contre la précarité et la pauvreté, hausse des salaires, développement des services publics, abandon définitif de la réforme des retraites. Les organisations La CGT, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNEF et UNL appellent à faire de la journée du 17 septembre une première journée d'action, selon des modalités à définir dans les secteurs professionnels et les territoires (grèves, manifestations, rassemblements, etc. ...) pour imposer le changement nécessaire.

Paris, le 27 août 2020.

<p>Protocole sanitaire <i>Août 2020</i></p>	<p>Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire, mais doivent être privilégiées les organisations permettant la plus grande distance possible entre les élèves. Le lavage des mains peut se réaliser sans mesure de distanciation et se fera à l'arrivée ainsi qu'au départ de l'école et après chaque passage aux toilettes. Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs (sauf dans le cadre des activités sportives). L'aération des locaux doit se faire toutes les 3 heures durant 10 à 15 mn. Le brassage entre classes et groupes d'élèves est autorisé, tout comme l'accès aux jeux, bancs, espaces collectifs extérieurs. Les objets au sein d'une même classe peuvent être partagés. Le déroulement de la journée et des activités scolaires doit être organisé pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes. Les arrivées et départs de l'école doivent être étudiés pour limiter les regroupements d'élèves et de parents. Les personnels seront formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation et au port du masque pour eux-mêmes et pour leurs élèves. <i>Alors que nationalement, tous les signes indiquent que la circulation du virus est très active, les alertes du SNUipp-FSU ont contraint le ministère à mettre à jour le protocole sanitaire publié début juillet.</i></p>
<p>Plan de continuité pédagogique</p>	<p>L'obligation scolaire s'appliquera pleinement, la présence des élèves redevient impérative. Deux hypothèses sont envisagées en fonction de la circulation plus ou moins active du virus. La continuité des apprentissages sera assurée dans tous les cas de figure. L'hypothèse 1 prévoit un enseignement hybride, entre présentiel et distanciel, avec des propositions d'emploi du temps. L'hypothèse 2, en cas de fermeture d'école, impose le distanciel avec des propositions de sites d'enseignement à distance. <i>Le retour à la scolarisation obligatoire est enfin réaffirmé. Le SNUipp-FSU avait demandé de décaler la rentrée d'une semaine afin de permettre aux équipes de prévoir les différents scénarios, d'anticiper afin d'éviter de reproduire les différentes erreurs et improvisations lors de la période du confinement et du déconfinement.</i></p>
<p>Evaluations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les évaluations nationales standardisées de début CP et CE1 et de mi-CP sont à nouveau imposées aux équipes. • Pour les autres niveaux, des outils de positionnement « courts, ponctuels, permettant de mesurer instantanément la maîtrise des compétences fondamentales et d'identifier les besoins pour chaque élèves » seront mis à disposition des équipes dès la rentrée. <p><i>Alors que les élèves n'ont pas eu classe pendant 3 mois, pour le SNUipp-FSU le temps n'est pas du tout opportun d'imposer des évaluations standardisées, dès la reprise, identiques à celles passées l'année précédente. Ces évaluations sont d'autant moins utiles qu'elles ne portent que sur certaines compétences très ciblées : elles ne permettent ni de mesurer les difficultés des élèves, ni aux enseignant-es de construire les dynamiques pédagogiques nécessaires à cette rentrée hors normes. Il faut laisser le temps aux équipes de s'organiser et de penser elles-mêmes leurs outils adaptés à leurs élèves. Le SNUipp-FSU a demandé au ministre l'annulation de ces évaluations.</i></p>
<p>Renforcement des programmes de l'Education au Développement Durable</p>	<p>Des programmes renforcés de l'Education au Développement Durable entrent en application à la rentrée 2020 (cycles 1 à 3). Les concepts de « transition écologique » et « lutte contre le réchauffement climatique » y figurent désormais. Des avancées sont notables : consolidation des apprentissages scientifiques pour mieux distinguer faits et opinions, transversalité des enseignements, ouverture de l'école. L'élection d'éco-délégués en Cours Moyen est recommandée par la circulaire de rentrée. <i>Le SNUipp-FSU a proposé de nombreux amendements pour dépasser la simple sensibilisation aux éco-gestes individuels, reconnecter les élèves à la nature et les former à une éco-citoyenneté, dotée des capacités critiques pour interroger les choix de société présents et futurs et leurs conséquences environnementales et sociales. Face à l'urgence climatique, le SNUipp-FSU revendique une solide formation académique et didactique. Les programmes devraient être accompagnés d'un vademecum.</i></p>
<p>Nouveaux guides.</p>	<p>Un guide de référence pour l'enseignement des mathématiques au CP complète la collection « orange ». En français, une grammaire en deux volumes, « ouvrage de terminologie grammaticale et outil de formation », est destinée prioritairement aux professeurs du premier degré et aux professeurs de lettres, mais aussi à tous les enseignants qui sont susceptibles d'avoir recours à ces notions dans leur enseignement (notamment les professeurs de langues). <i>La pluie des divers guides se poursuit. Le choix d'un cadrage serré des contenus et des pratiques se confirme en lieu et place d'une formation qui développerait la professionnalité enseignante.</i></p>
<p>Encadrement.</p>	<p>Partout où cela est possible, la taille des classes de GS, CP et CE1 est limitée à 24 dès cette rentrée. Poursuite du dédoublement des GS en EP pour être effectif à la rentrée 2021.</p>
<p>Formation maternelle.</p>	<p>Un nouveau parcours m@gistère est réalisé en partenariat avec l'institut petite enfance : « Enseigner à l'école maternelle : développer un cadre sécurisant pour mieux apprendre ». Formation qui s'appuiera sur deux guides récemment publiés : « Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle » et « Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle ».</p>

Formation	<p>Les directrices, directeurs d'école vont bénéficier d'au moins de 2 jours de formation.</p> <p>Plans français et mathématiques : ils viennent compléter la formation continue des PE. Chacun.e d'entre eux bénéficiera tous les 6 ans d'une semaine de formation approfondie en mathématiques (5 jours annuels) et d'une semaine de formation en français (5 jours annuels) tout en continuant de bénéficier des 18h annuelles d'animations pédagogiques.</p> <p><i>Si le travail en « constellations » peut s'avérer intéressant, plusieurs aspects inquiètent : l'observation imposée dans les classes peut poser problème aux collègues concerné-es. Les ressources de référence sont les seuls guides ministériels. En cas de manque de remplaçants, la formation pourrait avoir lieu pendant les vacances ; les conseillers pédagogiques sont déjà débordés avant même la mise en œuvre du plan français... Par ailleurs, aucune leçon n'est tirée suite à la période du confinement. Des formations sur l'enseignement en distanciel et les inégalités qu'il génère, sur l'usage du numérique, sur les différents outils était pourtant une priorité.</i></p>
EPS	<p>Les PE devront veiller à assurer effectivement les 3h d'EPS par semaine, notamment dans le cadre des 30 mn d'activités physiques quotidiennes.</p> <p>Le ministère de la Jeunesse et des sports et celui de l'éducation nationale ont fusionné.</p>
Elèves en situation de handicap	<p>Création de 4 000 postes supplémentaires d'AESH.</p> <p><i>Le nombre d'AESH augmente mais pour le SNUipp-FSU la reconnaissance du métier n'est toujours pas actée et cela passe par un métier sous statut de la fonction publique, une carrière, une revalorisation de salaire et la garantie d'un emploi à temps complet.</i></p>
Intervention des professeurs des écoles au collège	<p>"Les collèges peuvent offrir des "parcours de soutien aux élèves qui éprouvent des difficultés à lire, notamment lors du test de fluence en 6e (...). "Le chef d'établissement peut notamment proposer aux familles un parcours scolaire et périscolaire intégré du lundi au vendredi ou un parcours scolaire renforcé en lecture : jusqu'à 5 heures pourront être consacrées à la remédiation en lecture, écriture ou calcul. Ces heures peuvent être assurées par un professeur du collège ou un professeur des écoles. Elles sont organisées en petits groupes, sur le temps consacré à d'autres enseignements." Cette mesure n'est pas seulement conjoncturelle mais pourrait se pérenniser.</p> <p><i>La possibilité pour les professeurs des écoles d'intervenir dans les collèges est l'élément le plus surprenant de la circulaire de rentrée. On ne voit pas quelle organisation des services des PE le permettrait.</i></p>
Direction	<p>Suite aux batailles syndicales menées contre les risques de la proposition de loi Rilhac, le ministère a présenté des premières mesures le 15 juillet dernier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de journées ponctuelles de décharge de classe, en fonction des moyens de remplacement disponibles, • Programmation de deux journées de formation continue pour chaque directeur.trice (sur temps de classe ou d'anim péda), • Publication d'un calendrier annuel des tâches administratives (des instructions seront diffusées aux DASEN et aux recteurs pour diffuser moins d'enquêtes et préserver des périodes sans enquête). Un observatoire est mis en place sur ce sujet, décliné par des groupes de travail départementaux, • Liberté doit être donnée aux équipes enseignantes d'organiser les 108 heures, à l'exclusion des 18h de formation et des 6h de conseil d'école, • Recrutement de services civiques et d'apprentis post-BAC pour l'aide administrative et le fonctionnement de l'école. <p>Le 26 août, le ministre a annoncé une prime exceptionnelle de 450€ pour l'ensemble des directeurs et directrices pour la gestion pendant la crise sanitaire.</p> <p>Par ailleurs, un agenda social s'ouvre avec les organisations syndicales, avec 4 dates programmées en septembre-octobre, sur les décharges, la délégation de compétences, la rémunération et la sécurité.</p>
AESH	<ul style="list-style-type: none"> • Parution du guide ressources humaines du ministère récapitulant les droits et conditions d'emploi des AESH. <p><i>Si ce guide peut permettre aux AESH de mieux faire valoir leurs droits, il est surtout urgent d'améliorer les conditions de travail de ces personnels par un statut et une meilleure rémunération.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition de la fonction et des conditions de recrutement d'AESH référent par l'arrêté du 29 juillet 2020, paru au JO du 2 août 2020. Les AESH référents seront recrutés parmi les personnels ayant au moins 3 ans d'expérience professionnelle diversifiée et aura pour mission d'épauler les autres AESH d'un secteur. Ils percevront une indemnité de 600 euros <p><i>Cette mission existe déjà dans bien des départements et ne concernera que très peu d'AESH. La définition de leur temps de travail reste trop floue de même que la formation dont ils disposeront pour pouvoir assumer toutes ces tâches. Trop d'aspects dépendent de la lettre de mission du DASEN, qui décidera aussi des modalités de recrutement, aucune transparence n'est garantie, ce n'est pas acceptable.</i></p>
Oral de titularisation des stagiaires	<p>Suite à la crise sanitaire le gouvernement a été contraint d'annuler les épreuves orales d'admission du CRPE. Les épreuves écrites de mathématiques et de français ont donc eu valeur d'admission pour cette session 2020. Il est envisagé, à l'issue de l'année de stagiaire, un oral de titularisation, renommé « entretien professionnel ». Cette commission, composée d'un.e membre du corps d'inspection et d'un.e membre du corps du stagiaire, rendra un avis qui sera transmis au jury académique de titularisation. Il sera pris en compte au même titre que les avis de l'IEN et de l'INSPE.</p> <p><i>Le SNUipp-FSU interroge fortement l'intérêt d'un tel entretien à la fin d'une année de stagiaire déjà fortement chargée. D'autant que les compétences évaluées l'auront déjà été lors des entretiens de fin de visite.</i></p>

Une rentrée pas comme les autres

La crise sanitaire a mis l'école entre parenthèses de mars à juin, mais également déstabilisé la rentrée de septembre.

Moins de préparation et des ruptures marquées :

En maternelle, la primo-rentrée des PS promet d'être plus difficile, alors que les entretiens avec des familles découvrent l'école, les visites de locaux, le partenariat avec les crèches n'ont pu se dérouler comme prévu. Les discontinuités GS/CP et CM2/6e seront plus marquées, sans temps suffisant pour le travail de liaison. Dans ces conditions, les élèves des classes populaires privés d'école risquent de pâtir davantage encore de l'interruption prolongée de la relation pédagogique.

Des organisations fragilisées :

Les affectations trop tardives des personnels ajoutent de la confusion. En fin d'année, des équipes ont souvent été incomplètes pour préparer la rentrée, répartir les classes, organiser les services partagés, etc. Souvent également, les effectifs ne sont pas stabilisés. En maternelle, l'incertitude domine la mise en œuvre des GS à 24, face au manque de postes.

Quelles priorités pédagogiques ?

Alors que la circulaire du « Plan de continuité pédagogique » est sortie le 17 juillet, on peut s'interroger sur sa mise en œuvre concrète dans les écoles. En cas de circulation active du virus, les équipes devront avoir le temps de se préparer aux différentes hypothèses. Or le ministère continue sa politique hors sol et envisage une rentrée « ordinaire » avec seulement un jour de pré-rentrée. C'était la raison de la de-

mande du report de la rentrée des élèves pour permettre aux équipes de se préparer aux différents scénarii.

La circulaire de rentrée reste conforme à la politique de ce ministère : évaluations standardisées, individualisation à tout crin, priorité aux fondamentaux, pressions sur les pratiques à travers le « plan français ». Or, pour réduire les inégalités scolaires renforcées par le confinement, les priorités devraient être ailleurs : patiente remise en confiance des élèves, restauration du collectif « classe » apprenants, aménagement des programmes au sein des cycles, mais aussi des moyens consolidés et du temps pour des équipes pédagogiques à la professionnalité respectée et valorisée.

Le SNUipp-FSU a interpellé publiquement le ministre en la matière parce que « l'enjeu posé à l'école en cette rentrée est bien d'assurer l'accueil de tous les élèves tout en contribuant à protéger toute la population en respectant les conditions sanitaires qui s'imposent dans les écoles ».

Inclure l'éducation dans le plan d'urgence gouvernemental, comme nous le demandons, afin de donner davantage de moyens pour endiguer les inégalités mises en exergue durant le confinement et aggravées par la politique éducative menée, c'est aussi donner aux équipes le temps et les moyens de reprendre l'école en ayant identifié les difficultés et les retards d'apprentissage et de respecter ainsi leurs choix pédagogiques.

Évaluations nationales inutiles, voire nocives

Alors que les élèves auront vécu depuis le mois de mars une scolarité particulièrement bouleversée, la rue de Grenelle fait comme si de rien n'était et maintient au calendrier de début d'année des évaluations CP et CE1 pourtant déjà fortement remises en cause en temps ordinaire. C'est pourquoi, après avoir été à l'origine d'un appel intersyndical dès le mois de juin dernier, le SNUipp-FSU s'est adressé au ministre pour demander l'annulation des évaluations nationales, afin que les équipes puissent reprendre la main sur les outils d'enseignements et d'évaluations qu'elles jugent les plus appropriées pour démarrer les apprentissages en ce début d'année si particulière.

Le SNUipp-FSU propose d'affirmer ensemble, parents et enseignant.es, qu'au vu des conditions particulières de cette rentrée hors normes, il n'y a aucun intérêt pour l'école et pour les élèves de faire passer les évaluations nationales. Le SNUipp-FSU lance une pétition qu'il propose aux syndicats signataires de l'appel de juin, ainsi qu'à la FCPE. Il l'accompagne d'une campagne de sensibilisation à travers les médias.

Camarades retraité·es,

Après cette dernière année plus que particulière à cause de la situation sanitaire et des décisions politiques, certain·es de nos collègues vont démarrer en ce mois de septembre une nouvelle phase de leur vie.

Le SNUipp-FSU47 leur souhaite une bonne retraite et leur rappelle que la lutte collective pour les droits des personnes continue au travers de la FGR (Fédération Générale



Se syndiquer au SNUipp-FSU,
c'est aussi un acte
d'engagement et de solidarité

Carte scolaire

Les conditions particulières de cette rentrée ne doivent pas faire oublier que l'administration reste prête à effectuer ses « ajustements de rentrée » pour la carte scolaire.

Le CTSD (créations et suppressions de postes) se tiendra jeudi 3 septembre et les représentant·es du SNUipp-FSU 47 ont déjà repris le travail d'analyse et de suivi de situations d'écoles. Certaines sont déjà connues depuis le CTSD d'avril dernier, d'autres se sont fait jour en fin d'année scolaire (il n'est pas inutile de rappeler que l'IA-DASEN refuse toujours de tenir un CTSD au mois de juin, ce qui pourrait faciliter le travail d'organisation de rentrée pour des écoles qui seraient impactées par des évolutions d'effectifs en fin d'année scolaire). D'autres situations peuvent apparaître après la période estivale. Ainsi, prévenir les IEN ne suffit pas pour que des besoins d'ouvertures soient pris en compte lors du CTSD.

Il est donc important de nous informer, par téléphone, par courriel ou en contactant les représentant·es du SNUipp-FSU 47 en cas de modification des effectifs à la rentrée, afin que nous puissions intervenir lors du CTSD pour défendre les écoles.

des Retraité·es de la Fonction Publique) qui est très active dans le cadre du Groupe des 9.

D'autre part l'analyse de l'actualité et l'aide matérielle au pliage des bulletins syndicaux par les militant·es reste appréciée au sein du SNUipp-FSU47. Elle est même indispensable à la vie de notre section départementale.

N'hésitez pas à nous contacter.

S'informer avec le SNUipp-FSU

Singuliers-Pluriel est la seule publication départementale d'information syndicale qui parvient régulièrement dans les écoles... et chez les syndiqué·es bien sûr !

Les journaux syndicaux nationaux et départementaux permettent de s'informer à tête reposée sur des opérations de gestion administrative, des changements ou des débats concernant l'école et ses personnels.

Chaque numéro de Singuliers-Pluriel est envoyé individuellement aux syndiqué·es et collectivement dans chaque école (1 exemplaire).



Le SNUipp-FSU 47 est aussi sur Facebook : [Fil d'actu](#) et [Débuts de carrière](#)

Le SNUipp-FSU 47

- propose des réunions de secteurs régulières.
- communique une fois par semaine (environ) par message électronique. Sans oublier la web-lettre du dimanche !

Nous sommes conscients que les écoles n'ont pas les moyens d'imprimer tous les messages, ni les collègues le temps de tous les lire à l'école, donc ces messages sont aussi envoyés chez tou·tes les collègues qui s'inscrivent sur la liste de diffusion du SNUipp-FSU 47 à partir de notre site ou par courriel.



<http://47.snuipp.fr/> : le site de référence pour la profession :

Dans le courant de l'année, nous publions et mettons en ligne les informations relatives aux promotions, aux changements de postes ou aux changements de département. Si vous ne voulez pas que votre nom apparaisse, vous devez nous le faire savoir dès maintenant.

Permanences du SNUipp-FSU 47
169 bis avenue Jean Jaurès AGEN
06 81 64 77 50 / 05 53 68 01 92

Lundi	Philippe Guillem
Mardi	Sylvie Salmoiraghi,
Mercredi	Pascal Mundubeltz
Jeudi	Guillaume Arruat Delphine D'Ambrosio Philippe Guillem Pascal Mundubeltz Audrey Paillé Sylvie Salmoiraghi, Jean Claude Soret Sandrine Tastayre + Permanence à l'ESPE
Vendredi	Sandrine Tastayre

Réunions d'Information Syndicale (RIS)

(trois demi-journées par an, de droit, sur le temps de travail, ouvertes à tou·tes, syndiqué·es ou non)

Assister aux RIS permet de s'informer sur l'actualité de l'éducation nationale, de connaître d'autres situations d'écoles ou de collègues, de croiser des informations, de partager des pratiques d'école. Ces réunions font partie du droit des personnels et ont été obtenues par des luttes.

Suite à nos interventions, nous avons obtenu la possibilité de participer à 3 réunions d'information syndicale de 3 heures dont 1 sur temps de classe.

RIS de rentrée

AGEN	Éc élém Langevin 17h15 jeudi 10/09
MARMANDE	En cours d'organisation
AIGUILLON	Éc élém Marcel Pagnol 17h00 jeudi 17/09
PUJOLS	Éc élém 17h015 jeudi 17/09
VIANNE	Éc prim 17h00 lundi 21/09

Stages syndicaux de formation

Ils sont de droit dans la limite de 12 jours par an et par personne. Ils sont ouverts à tou·tes.

Vous démarrez dans le métier et cherchez des documents pour votre classe, des infos sur votre carrière, connaître les dernières actualités ? Rendez-vous sur le site Néo (<http://neo.snuipp.fr/>) !

Vous y trouverez des ressources pour votre classe pour bien démarrer l'année, ainsi qu'une mine de renseignements sur le métier, la carrière et l'école en général.



Pour ne rien manquer de l'actualité, inscrivez-vous vite à notre lettre de diffusion destinée aux débuts de carrière, en nous contactant (snuipp47@snuipp.fr).

Se syndiquer c'est aussi permettre la défense des personnels et des écoles. Sans syndiqué·es, pas de syndicat !

NEO.SNUIPP.FR
pour les professeurs des écoles entrant dans le métier



Pour vous guider au mieux lors de vos premiers pas dans le métier, le SNUipp-FSU vous offre également des outils spécifiques : clé USB, agenda, publications contenant chacun des informations utiles pour votre quotidien en classe.

N'hésitez pas à venir à notre rencontre et nous les demander lors des journées d'accueil et des permanences tenues dans votre INSPE.



Conseils pour ne pas se faire avoir...

Ne laissons pas l'administration imposer l'arbitraire !

La loi de Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 a montré la volonté de mettre les organisations syndicales sur la touche, au détriment du fonctionnement du service et des agent.es, réduisant par-là même les droits des personnels.

Depuis le 1er janvier 2020, les CAPD ne sont plus compétentes en matière de mobilité. Alors que le ministère a imposé de nouvelles règles et de nouvelles applications informatiques, les délégué.es du personnel ont été écarté.es : l'administration a été privée de leur expertise, les enseignant.es ont été privé.es du contrôle de l'équité et de la transparence. Concrètement, aucune information collective relative aux mouvements inter et intra-départementaux n'est donnée aux personnels comme à leurs représentant.es.

Cette volonté du gouvernement d'un traitement individualisé des personnels ne garantit plus l'intérêt collectif ni l'application de règles communes pour toutes et tous. C'est un recul préjudiciable pour toute la profession.

Nous devons collectivement assurer la transparence et l'équité en partageant les résultats des mouvements et ainsi permettre au SNUipp-FSU et aux collègues de vérifier les informations.

Au 1er janvier 2021, ces mêmes règles s'appliqueront à l'avancement (passages accélérés aux échelons 6 et 8 de la classe normale, échelon spécial de la classe exceptionnelle) et aux changements de grade (passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle).

Les élu.es du SNUipp-FSU restent déterminé.es à faire valoir leur expertise et leur connaissance du terrain, à exiger le rétablissement d'un dialogue dans l'intérêt du service public d'éducation et de ses personnels. La transparence et l'équité sont deux principes intangibles qui guident le SNUipp-FSU dans la défense des personnels.

- Nous contacter (par mail, par téléphone, en passant au local) ne vous engage à rien, c'est vous qui décidez si vous voulez ensuite que nous intervenions auprès de l'administration. Mais cela permet souvent de se mettre au clair sur les droits de chacun.e, d'avoir des conseils sur les démarches à effectuer et parfois aussi de se sentir moins seul.e face à des situations difficiles.
- Si dans le flot des courriers officiels aux écoles (COEE) vous ne repérez pas les dates pour vous inscrire sur la liste d'aptitude de direction, participer aux permutations, demander un temps partiel, participer au mouvement, ... vous les retrouverez sur notre agenda en ligne et/ou en vous abonnant à notre web-lettre.
- Pour toute convocation de l'administration vous avez le droit de vous faire accompagner par un.e représentant.e du personnel du syndicat de votre choix (que vous soyez syndiqué.e ou pas) et de demander un délai suffisant pour préparer la rencontre. Évitez de répondre dans l'urgence aux demandes de l'administration sans avoir vérifié leur bien-fondé auprès de votre syndicat préféré.
- Les directrices et directeurs d'école ne sont pas des supérieur.es hiérarchiques, les CPC non plus, notre supérieur hiérarchique direct c'est notre IEN.

- Les courriers à l'IA sont à envoyer par la voie hiérarchique (donc à l'IEN). Vous trouverez des modèles de courriers sur le site du SNUipp-FSU 47. Nous vous conseillons de nous envoyer une copie (voire votre projet de lettre si besoin de conseils pour sa rédaction).
- Les directrices et directeurs n'ont pas vocation à être pressurisé.es par l'administration, notre mot d'ordre : je répons quand j'ai le temps.
- Les Réunions d'Information Syndicale (RIS) sont un droit et sont ouvertes à tou.tes (syndiqué.es ou pas). Elles permettent d'échanger, de débattre, de construire du collectif, et en plus d'éviter 9 heures d'animations quelles qu'elles soient, souvent plus institutionnelles que pédagogiques.
- Le droit de grève c'est pour tous et toutes. Le SNUipp-FSU dit non à la déclaration préalable d'intention de grève qui n'a aucune valeur, et qui est une entrave au droit de grève. Il suffit de prévenir les parents et la mairie par correction. Ne donnez pas les noms des grévistes à l'administration, même si elle appelle à l'école pour les réclamer.
- Avec la pression exercée sur les écoles et sur les enseignant.es, les conflits sont malheureusement de plus en plus présents, et les tensions avec les parents aussi, nous vous conseillons d'adhérer à une autonome (au choix puisqu'il y en a deux dans le 47).
- Le SNUipp-FSU peut aussi vous aider à rédiger des fiches SST (Sécurité et Santé au Travail). Pour les situations dangereuses (avec un risque vital), il existe le droit de retrait. Son usage est très réglementé, appelez-nous avant de le déclencher afin d'éviter de vous placer en porte à faux.
- Pour les situations personnelles difficiles, vous pouvez aussi contacter l'assistante sociale de l'IA et/ou le service d'action sociale qui peut aider financièrement les enseignant.es.

La liste des conseils ne pouvant être exhaustive, dans le doute, ne restez pas seul.e,

contactez le SNUipp-FSU 47.

